



Uwo uri wese ubahirizwa

LIGUE BURUNDAISE DES DROITS DE L'HOMME " ITEKA "

BULLETIN HEBDOMADAIRE

"Iteka n'Ijambo"

N°473 du 05 au 11 mai 2025

Agréée par l'Ordonnance Ministérielle n°530/0273 du 10 novembre 1994,
revoquant l'ordonnance n°550/029 du 6 février 1991



En mémoire de Madame Marie Claudette Kwizera, trésorière de la Ligue Iteka, portée disparue depuis le 10 décembre 2015. De décembre 2015 au 11 mai 2025, au moins 729 cas de disparitions forcées sont parvenus à la Ligue Iteka.

La ligue ITEKA :

- « Est membre de l'Union Inter africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (UIDH), est membre affilié de la Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme (FIDH),
- A le statut d'observateur auprès de la Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples sous le numéro de référence OBS.236 et est membre de l'ECOSOC ».
- La Ligue Iteka est décentralisée en 17 fédérations et 32 sections .

SOMMAIRE

0. INTRODUCTION.....	P.4
I. CONTEXTE	P.4
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES.....	P.17
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS.....	P.25
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS.....	P.26

SIGLES ET ABBREVIATIONS

<i>CDS</i>	: <i>Centre de Santé</i>
<i>CENI</i>	: <i>Commission Électorale Nationale Indépendante,</i>
<i>CNDD-FDD</i>	: <i>Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces pour la de la Démocratie,</i>
<i>CNL</i>	: <i>congrès National pour la Liberté,</i>
<i>DCE</i>	: <i>Directeur Communal de l'Enseignement,</i>
<i>DPE</i>	: <i>Direction Provinciale de l'Enseignement,</i>
<i>ECOFO</i>	: <i>Ecole Fondamentale,</i>
<i>FDLR</i>	: <i>Forces Démocratiques de Libération du Rwanda,</i>
<i>FLN</i>	: <i>Forces Nationales de Libération,</i>
<i>FRODEBU</i>	: <i>Front pour la Démocratie au Burundi,</i>
<i>OPJ</i>	: <i>Officier de Police Judiciaire,</i>
<i>UPRONA</i>	: <i>Union pour le Progrès National.</i>

TABLE DES MATIERES

<i>Contenu</i>	<i>Pages</i>
0. INTRODUCTION	4
I. CONTEXTE	4
I.1. CONTEXTE POLITIQUE	4
I.2. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME	11
I.3. CONTEXTE SECURITAIRE	12
I.4. CONTEXTE JUDICIAIRE	16
II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES	17
II.1. DROIT A LA VIE	17
II.1.1. Homicide volontaire	17
II.1.2. Des personnes tuées par des agents de l'Etat ou des imbonerakure	17
II.1.3. Des personnes tuées par des gens non identifiés	18
II.1.4. Des personnes tuées suite au règlement de compte	19
II.1.5. Des personnes enlevées et/ou portées disparues	20
II.1.6. Menace à la vie et à la sécurité personnelle	21
II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE	22
II.2.1. Tortures, peines ou traitements cruels inhumains ou dégradants	22
II.2.2. Viol et violences basées sur le genre	22
II.3. DROIT A LA LIBERTE	24
II.3.2. Arrestations et détentions arbitraires	24
III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS	25
III.1. DROIT A LA SANTE	25
IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS	26

0. INTRODUCTION

Le présent bulletin présente une situation hebdomadaire alarmante des droits de l'homme et de la sécurité au Burundi.

Ce bulletin traite le contexte politique, droits de l'homme, sécuritaire ainsi que judiciaire qui a prévalu au cours de la période qu'elle couvre.

Il traite également les droits civils et politiques ainsi que les droits socioéconomiques et culturels et se clôture par une conclusion.

Ainsi, au cours de cette période, la situation des droits de l'homme et sécuritaire a été rapportée comme suit : 8 cas de personne a été tuée dont 1 avortement volontaire, 3 personnes tuées par des agents de l'Etat, 2 personnes tuées par des gens non identifiés et 2 personnes tuées suite au règlement de compte. Ce bulletin évoque aussi 2 cas de personne torturées 4 cas de viol et violences basées sur le genre, 3 personnes enlevées ainsi que plusieurs cas d'arrestation arbitraires. Des Imbonerakure, des policiers et des administratifs sont accusés d'être les principaux présumés auteurs de ces violations des droits humains

I. CONTEXTE

I.1. CONTEXTE POLITIQUE

L'UPRONA dénonce l'exclusion de ses militants au sein des membres des bureaux de vote

Lors d'une réunion tenue ce dimanche 4 mai dans la zone Rugajo, le président du parti UPRONA dans l'ancienne province de Cibitoke, également vice-président dans la nouvelle province de Bujumbura (englobant les anciennes provinces de Bujumbura Mairie, Bujumbura rural, Bubanza et Cibitoke), a dénoncé le non-respect de l'article 40 du code électoral. Il accuse le parti au pouvoir de manœuvres d'intimidation à l'encontre de ses militants et demande une organisation équitable du processus électoral.

Le climat politique se tend à l'approche des

élections dans la province de Cibitoke. Le président du parti UPRONA dans cette province, Stanny Iwanyibutse, a exprimé son mécontentement face à ce qu'il qualifie de manquements graves au code électoral.

S'exprimant lors d'une rencontre avec les membres de son parti à Rugajo, dans la nouvelle commune de Mugina, il a déclaré que l'article 40 du code électoral n'a pas été respecté lors de la désignation des membres des bureaux de vote.

"Aucun membre de notre parti n'a été retenu pour faire partie des bureaux de vote. C'est une marginalisation flagrante", a-t-il déploré.

Selon lui, les jeunes affiliés au parti

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 4)

CNDD-FDD multiplie les actes d'intimidation à l'encontre des militants de l'UPRONA, les empêchant de mener librement leurs activités politiques sur le terrain. Face à cette situation, Iranyibutse appelle la Commission Electorale Nationale Indépendante à garantir un traitement équitable de tous les partis en lice et à assurer la transparence dans le décompte des voix. *“Nous demandons à la CENI d'organiser un processus inclusif et juste.*

Chaque parti doit récolter les voix qu'il mérite réellement”, a-t-il martelé.

Malgré les difficultés rencontrées, les membres de l'UPRONA dans la localité affirment rester fidèles à leur parti et se disent confiants quant à leur victoire le jour du scrutin. *“Nous ne lâcherons pas l'UPRONA. Nous attendons sereinement le jour du vote pour démontrer notre force dans les urnes”,* ont-ils déclaré.

Réunion du parti UPRONA en commune et province Ruyigi

En date du 10 mai 2025, le parti UPRONA a organisé une réunion dans la nouvelle commune de Ruyigi regroupant les anciennes communes de Ruyigi, Bweru et Butezi.

Selon des sources sur place, dans son discours, Serges Njebarikanuye, le premier secrétaire du parti UPRONA dans la nouvelle province de Buhumuza a invité les membres de ce parti de se préparer pour récupérer leurs cartes d'électeurs. Il a insisté qu'il ne faut pas rater cette occasion car la période de distribution est relativement courte, c'est-à-dire du 12 au 14 mai 2025. Il a également exhorté les membres de ce parti de ne pas céder à l'intimidation des jeunes affiliés au parti CNDD-FDD.

Il a évoqué les enseignements diffusés par les membres du parti au pouvoir que celui qui ne va pas voter pour le parti CNDD-FDD

sera tué ou contraint de fuir le pays. Il y a également dénoncé des intimidations que celui qui n'est pas prêt à voter pour le parti CNDD-FDD pourra donner sa carte d'électeur à l'un des membres du parti CNDD-FDD et aller voter pour lui.

Parmi les jeunes Imbonerakure qui sont cités dans ces enseignements, il y a entre autres Eliudi Ntakurutima, le responsable des jeunes Imbonerakure au quartier Sanzu, Isaïe Nsengiyumva, directeur de l'ECOFO Nkavyi, Jean Claude Citegetse alias Ciclo enseignant à l'ECOFO Gasanda. Il a aussi mentionné le problème de carburant qui s'observe actuellement et qui pourra handicaper les activités de campagne électorale.

“Malgré toutes ces contraintes, le parti UPRONA est prêt d'entrer en compétition avec les autres partis”, a ajouté le premier secrétaire provincial du parti UPRONA en province de Buhumuza. Le parti UPRONA se présentera aux élections dans toutes les communes des provinces de Ruyigi et Cankuzo dans les

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 5)

élections communales à l'exception de la commune de Gisuru où se présentera seulement le parti CNDD-FDD dans cette circonscription.

Les partis politiques s'organisent pour les élections dans la province Rutana

La semaine du 05 au 11 mai 2025, en province Rutana, dans presque toutes les communes, à l'endroit de ses membres, le parti politique CNDD-FDD a organisé des réunions dont les points à l'ordre du jour étaient la paix et la sécurité, la préparation des élections et le retrait des cartes d'électeur.

Dans la Commune Bukemba, en date du 06 mai 2025, le parti CNDD-FDD a organisé une réunion à l'intention de leurs membres, à Gihofi pour préparer les élections prochaines.

Pour la commune de Giharo, le rendez-vous était la date du 10 mai 2025. Le parti au pouvoir, CNDD-FDD a organisé des réunions dans pas mal de zones : en zone Giharo, sur les collines Giharo, Nkudye, Kanyererwe, Bayaga, Mura, Gitanga et Musenyi ; en zone Gakungu, sur les collines Mugombwa, Murembera, Gakungu, Nyamateke et Ngomante ; en zone Butezi, sur les collines Butezi, Rubanga, Mwebeya, Mutwana et Buhogo et en zone Muzye, sur les collines Muzye, Shembe et Gatonga.

En commune Rutana, en date du 09 mai 2025, il y a eu une réunion des Bagumyabanga des zones Gitaba et Rutana. Ainsi les mobilisateurs politiques de la zone

Rongero ont organisé une réunion avec les Bagumyabanga de la colline Rongero.

Quant à la commune de Mpinga-Kayove, en date du 10 mai 2025, les mobilisateurs politiques de la zone Mugondo ont organisé des réunions avec les Bagumyabanga de toutes les collines de cette zone.

Concernant la commune Gitanga, en date du 10 mai 2025, le Bureau du parti CNDD-FDD au niveau communal (commune Rutana) selon la nouvelle subdivision territoriale a rencontré les enseignants issus du parti CNDD-FDD de l'ancienne commune de Gitanga.

Rappelons qu'à travers toutes les communes de la province Rutana, presque tous les présidents des Bureaux de Vote sont des Directeurs des ECOFO et les membres sont presque tous issus du parti CNDD-FDD.

En date du 11 mai 2025, au Guest House de la BPEAE Rutana, au quartier Majambere, en commune et province Rutana, la coalition des partis politiques "BURUNDI BWA BOSE" a organisé une réunion à leurs militants de la zone Rutana. Les points à l'ordre du jour étaient la préparation des élections, le retrait des cartes d'électeur et la campagne électorale.

En date du 10 mai 2025, le parti SAHWANYA-FRODEBU a organisé une réunion à

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 6)

l'intention de ses membres sur la colline Bugiga chez Ntahobama pour préparer la campagne électorale qui va commencer bientôt.

Réunion du parti CNDD-FDD, en commune Kayogoro, province Makamba

En date du 06 mai 2025, en commune Kayogoro, province Makamba, le parti CNDD-FDD via les mobilisateurs politiques de la zone Gatabo a organisé une visite des cellules de base de la sous-colline Kibenga et les points à l'ordre du jour étaient la paix et la sécurité, la préparation des élections et le retrait des cartes d'électeur. A la même date, les mobilisateurs politiques de la colline Nkaramanyenye ont rencontré les Bagumyan-ga de ladite colline avec les mêmes points à l'ordre du jour.

En zone Mugeni, toujours à la même date, ces derniers ont rencontré les Bakenyererugamba de cette zone pour leurs

mobiliser d'aller retirer leurs cartes les premières. En date du 08 mai 2025, les mobilisateurs politiques de la zone Gatabo ont rencontré les Bagumyabanga de cette zone avec les mêmes points à l'ordre du jour.

En date du 10 mai 2025, en zone Mugeni, le Bureau du parti CNDD-FDD au niveau zonal accompagné par l'EX-Administrateur communal de Kayogoro a visité les collines de Buhema et Kigomagoma et les points à l'ordre du jour étaient la paix et la sécurité, la préparation des élections, le retrait des cartes d'électeur et la préparation de l'ouverture de la campagne électorale au niveau de la province BURUNGA prévue en date du 16 mai 2025 et au niveau zonal prévue en date du 20 mai 2025.

Le parti CNDD-FDD change de stratégies de sensibilisation dans l'ancienne province Cankuzo

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 9 mai 2025 indique qu'en province Cankuzo, le parti CNDD-FDD a changé de tactique de sensibilisation. Selon des sources sur place, il s'observe des groupes des membres du parti CNDD-FDD qui passent porte à porte pour interpeller leurs membres, de répondre massivement au centre d'inscription pour récupérer leurs cartes d'électeurs. Ce phénomène s'observe tant dans les milieux urbains que ruraux.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 7)

Arrestations en cascade et violences ciblées contre les membres de la coalition "Burundi bwa Bose" en province de Makamba

Plusieurs membres de la coalition "Burundi bwa Bose" et du parti CNL ont été arrêtés et menacés ces derniers jours dans plusieurs communes de la province de Makamba, au sud du Burundi. Les faits surviennent dans un contexte de tensions croissantes à l'approche des élections prévues le 5 juin 2025.

Sur la colline Gasange en commune et province Makamba, Nzoyihaya Vincent, représentant de cette coalition sur la colline Gasange, a été arrêté et emprisonné au cachot du commissariat communal de Makamba le 7 mai 2025. Le même jour, Hatungimana Gaspard, responsable de la coalition dans la zone Kabuye de la même commune, a également été arrêté par des policiers en collaboration avec des Imbonerakure. Selon les voisins, il a réussi à échapper de justesse à l'incarcération mais depuis lors, il est en clandestinité.

Dans la commune voisine de Mabanda, deux autres membres de la coalition ont également été interpellés cette semaine, dans des circonstances encore floues selon les responsables de la coalition Burundi bwa Bose en province Burunga. Le mardi

suivant, des membres de la coalition "Burundi bwa Bose" arrêtés auparavant ont été victimes de séquestration sur la colline Kabo. Des jeunes affiliés aux Imbonerakure les ont accusés d'avoir alerté la police sur les agissements de Benjamin Niyoyankunze, un des leurs, qui aurait tenté de couper le bras de Jonas Niyomwungere, membre de la coalition, dans la nuit de vendredi à samedi. Malgré la gravité des faits, Benjamin n'a pas été arrêté, les Imbonerakure de la commune ayant opposé une vive résistance contre la police à son interpellation.

Sur la colline Buheka en commune Nyanza-Lac, un militant connu sous le sobriquet de Parizi a également été brutalisé par des Imbonerakure avant d'être conduit à une position locale sans justification apparente. Selon les responsables de cette coalition, leurs militants sont accusés par les Imbonerakure de posséder des logos qui seraient destinés à être utilisés pendant la campagne électorale de juin.

Signalons aussi qu'en commune Kayogoro, deux militants du CNL sont actuellement détenus au cachot du parquet de Makamba, tandis que d'autres sont en fuite. Ils sont soupçonnés d'avoir participé à la distribution de tracts dans cette commune. Les responsables de la coalition "Burundi bwa Bose" dénoncent ces actes qu'ils considèrent comme des manœuvres d'intimidation politique à l'approche des élections.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 8)

Lancement officiel de la campagne électorale dans un climat tendu

Au stade Ingoma de Gitega, le 9 mai 2025, Evariste Ndayishimiye, le président de la République, a officiellement inauguré les activités de la campagne électorale en présence de représentants de partis politiques, de diplomates et de journalistes, mais sans la participation de l'opposition, la coalition Burundi bwa Bose ayant décidé de boycotter l'événement. Ce lancement s'est déroulé dans un contexte de verrouillage du processus électoral, d'exclusion de l'opposition et de discours présidentiels assurés, soulevant des doutes importants quant à la transparence des élections prochaines¹.

Le chef de l'État a averti ceux qu'il soupçonne de vouloir semer le trouble en déclarant : « *Les fauteurs de troubles seront poursuivis en justice et subiront des sanctions exemplaires* ». Il a désigné certains administrateurs, jugés proches de l'opposition, comme étant des « *agents du diable* ».

Harcèlement aux opposants en commune Buhiga de la province Karusi

Des allégations de harcèlement ont été rapportées contre le secrétaire communal de la commune Buhiga, dans la province de Karusi, implique et y compris d'autres

Ce discours inquiétant du Président et l'installation d'une CENI contestée envoient un message clair sur une mauvaise organisation des élections, contribuant à une atmosphère électorale malsaine. Des partis politiques continuent de dénoncer leur exclusion complète des organes électoraux. En effet, Nestor Girukwishaka, président du CNL, indique que parmi les 77 780 membres des bureaux de vote, seulement 164 proviennent du CNL, représentant moins de 0,23 %. Il souligne également un climat électoral marqué par des arrestations arbitraires, des destructions de permanences et des intimidations à l'encontre des militants.

Il est à noter que cette campagne électorale débute à un moment où le pays traverse une crise économique sans précédent : la monnaie s'effondre, le chômage des jeunes atteint des sommets, le carburant est rare ou inexistant, et il y a un manque criant de biens de première nécessité.

membres du CNDD-FDD ciblant des opposants politiques. Ce dimanche 11 mai 2025 à environ 17 heures, sur la colline Rwingoma, dans la zone et commune de Buhiga, à l'hôtel MANDERA, 11 familles de fonctionnaires et une famille d'une agricultrice ont été convoquées par le chef du CNDD FDD,

¹Burundi : une campagne électorale sous tension, entre menaces d'État et mise à l'écart de l'opposition - SOS Médias Burundi

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 9)

accompagné du secrétaire communal KARUSI, nommé Innocent NIYONKURU, ainsi que de l'honorable sénateur NIBIRANTIJE J. Marie, représenté par le secrétaire zonal Alexis BANDYATUYAGA, et le chef communal des imbonerakure, MBAZUMUTIMA Elysée.

Cette réunion s'est tenue en l'absence de ces autorités. La raison de la convocation de ces familles est qu'elles ne sont pas affiliées au CNDD FDD. Le message qui leur a été transmis est de voter pour le CNDD FDD, bien qu'elles ne soient pas membres de ce parti. L'un des participants a pris la parole pour s'interroger sur les raisons pour lesquelles elles sont considérées comme extérieures au CNDD FDD. Il a évoqué une discrimination que les membres du CNDD FDD citent souvent, à savoir qu'ils mènent des recensements clandestins basés sur l'appartenance ethnique et politique.

Cependant, ces dirigeants ont répondu qu'il ne s'agissait que d'une simple sensibilisation, malgré le fait que la campagne ne soit pas encore lancée. De plus, ils leur ont offert des

boissons, en précisant que cela provenait de l'honorable et du SCOM. Bien qu'ils aient cherché à les rassurer, ces familles sont retournées chez elles avec des inquiétudes. Il s'agit des familles :

1. NTAHOMVUKIYE Moïse,
2. Déo NDAYISHIMIYE ,
3. Philbert alias MUSONOTSI ,
4. RUGO'DO Salvator ,
5. NTEMAKO J.Bosco ,
6. WANSURAMUREKA Adrien,
7. NTAKARUTIMANA Sylvestre ,
8. Bosco ,
9. NDUWAMAHORO INNOCENT ,
10. Jean Berchmans ,
11. Ezéchiel et
12. la cultivatrice : NZOMWITAKUZE Chany alias bébé.

Un drapeau déchiré en commune Buhinyuza, province Karuzi

En date du 02 mai 2025, vers 19 heures, sur la colline Kigoma, zone Buhinyuza, commune Buhiga, province Karuzi, un drapeau de l'UPRONA dressé sur cette colline dans un endroit appelé Ku kansoko (un petit marché

du centre de la colline) Riyazimana Felix, imbonerakure membre du conseil collinaire du CNDD FDD. Selon des témoins oculaires, il était avec trois autres imbonerakure non identifiés.

I.1. CONTEXTE POLITIQUE (suite de la page 10)

Le lendemain, il a été arrêté par la police et a été conduit au cachot du commissariat provincial où il a passé une nuit. Comme les membres de l'UPRONA avaient déposé leurs plaintes auprès d'un OPJ, le forfaitier a été convoqué au bureau de la police et a été entendu en présence des responsables collinaire de l'UPRONA. Il a accepté la faute bien qu'il a refusé de dénoncer ses

coéquipiers. Il a signé qu'il va chercher un autre drapeau et de le dresser dans le même endroit.

Selon les mêmes témoins de la localité, ces Upronistes du camp de déplacés des Tutsis de 1993 où est implanté ce drapeau jurent qu'une fois il ne respecte pas ces conventions, ils vont se faire justice.

I.2. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME

N o m m i n a t i o n d e n o u v e a u x commissaires à la CNIDH suite à la défection de son Président

Le 8 mai 2025, un décret n°100/056 a été émis, relatif à la désignation des membres de la CNIDH, après une session plénière de l'Assemblée Nationale qui s'est tenue le 5 mai 2025 pour élire les commissaires.

Les individus nommés incluent Monseigneur Martin Blaise Nyaboho, évêque anglican du diocèse de Makamba et appartenant à l'ethnie hutu, qui prendra le rôle de président, Gérard Bigemintwaza comme vice-président, Béatrice Nkurunziza en tant que Secrétaire, Jean Bosco Manirambona comme membre, Ambassadeur Issa Ntambuka comme membre, ainsi que Gloriane Nimenya et Dyna Ndayumvire également comme membres.

Le Député Niyonzima Constantin, à la tête de la Commission ad hoc chargée du recrutement pour la CNIDH, a informé l'Assemblée Nationale lors de la session

plénière du 5 mai 2025 qu'un total de 114 candidats avait soumis leurs candidatures, parmi lesquels 21 seraient retenus pour être présentés devant la plénière en vue d'élire 7 commissaires de la CNIDH.

L'équipe ainsi constituée est composée de quatre Hutus et trois Tutsis, une représentation ethnique que les autorités mettent en avant comme un gage d'inclusivité, bien que des critiques pointent un déficit de diversité de points de vue et d'expériences en matière de droits humains.

Cette nomination intervient avec l'objectif de remplacer tous les membres dont cinq verront leurs mandats expirer en juin 2027. Cette situation se produit alors que la loi n° 1/04 du 05 janvier 2011, qui régit la création de la commission nationale indépendante des droits de l'homme, "CNIDH", est en cours de révision, entraînant davantage de confusions.

1.2. CONTEXTE DES DROITS DE L'HOMME (suite de la page 11)

Avant la mise en application de cette nouvelle loi en cours d'amendement, le décret présidentiel n° 100/056 du 8 mai 2025 a récemment nommé une nouvelle équipe de 7 commissaires, ce qui va à l'encontre de la loi précitée. Ladite nomination se déroule dans un climat marqué par la méfiance, des divisions internes accentuées et des rivalités significatives.

De plus, sans préjuger de sa responsabilité présumée dans la mauvaise gestion des ressources de la CNIDH, une situation récemment soulevée par la presse avec des allégations de malversations financières entoure la commission sortante, qui est récemment confirmée son statut A, après une réévaluation.

Depuis la mi-avril 2025, le président de l'Assemblée nationale, Gélase Ndabirabe, avait lancé un processus pour remplacer les membres de la CNIDH en raison de prétendus "dysfonctionnements".

Son président, Dr Sixte Vigny Nimuraba, avait été fouillé peu avant de quitter le pays avec sa famille en avril 2025.

De plus, selon Gélase Ndabirabe, qui répondait aux interrogations des députés, ces commissaires désignés proviennent de partis politiques, ce qui pourrait compromettre les droits de l'homme. Par ailleurs, la nomination de Monseigneur Nyaboho, dont le passé suscite des controverses, ne rassure pas tous.

Ses liens présumés avec le parti CNDD-FDD et certaines de ses déclarations antérieures soulèvent des doutes quant à sa capacité à représenter une CNIDH indépendante.

En 2015, il avait sévèrement critiqué les parents de deux adolescents décédés lors des manifestations contre le mandat contesté de l'ancien président Pierre Nkurunziza, pendant qu'il était à la tête de la Commission Electorale Provinciale Indépendante de Makamba. En 2019, il avait plaidé pour des contributions obligatoires des citoyens afin de financer les élections de 2020, suggérant d'exclure des services à ceux qui refusaient de participer financièrement.

1.3. CONTEXTE SECURITAIRE

Affrontements dans la Kibira

Depuis 2020, les conflits dans la Kibira ont été un sujet constant. Même s'ils ne mettaient pas directement en conflit les forces du FDLR et

du FLN avec l'armée rwandaise à la frontière Nyungwe/Kibira, ils ont engendré des luttes entre ces rebelles et différents groupes des FDN, dont les commandants ignoraient que

1.3. CONTEXTE SECURITAIRE (suite de la page 12)

certaines figures du gouvernement offraient leur soutien à ces rebelles. Les combats de février 2023 visaient à persuader les insurgés rwandais de soutenir les troupes burundaises contre le M23, tandis que les récents incidents survenus entre le 28 avril et aujourd'hui poursuivent d'autres buts.

Premier Objectif: Arrestations et détentions secrètes

Durant les divers conflits, des interpellations ont constamment eu lieu, et initialement, les rebelles capturés étaient retenus à Mabayi avant d'être transférés dans des lieux de détention secrets souvent éloignés des défenseurs des droits ou de toute personne cherchant des informations sur le terrain. Concernant le destin des rebelles arrêtés, seules Évariste Ndayishimiye et ses services de renseignement connaissent leur fin, mais de nombreuses sources suggèrent que plusieurs d'entre eux sont exécutés sans procès. Pourtant, semble-t-il, l'intention des militaires lors de ces arrestations serait de les interroger et de les remettre aux autorités rwandaises. Qu'ils soient transférés ou non, peu survivent pour livrer d'éventuels faux témoignages dans le cas d'un transfert au Rwanda. Dernièrement, un groupe de cinq rebelles, comprenant une femme, a été appréhendé, et l'un d'entre eux a été exécuté après sa capture. Au lundi 5 mai, ils étaient toujours retenus à Mabayi.

Des civils burundais impliqués, arrêtés

Le gouvernement CNDD-FDD ne pourra jamais contester son soutien aux rebelles rwandais du FDLR depuis 2008 et du FLN depuis 2020. Une des preuves les plus évidentes est que des civils, notamment des Imbonerakure, ont reçu des instructions pour assister ces rebelles en leur fournissant des approvisionnements quotidiens et en agissant comme guides à travers la Kibira, région que beaucoup de ces rebelles ne connaissaient pas. Ces Imbonerakure, originaires de Mabayi, étaient également chargés d'indiquer aux rebelles les nombreux sites miniers qu'ils exploitent.

À chaque conflit, des arrestations de rebelles et de civils burundais ont été relevées. Accusés de collaboration avec les rebelles, certains d'entre eux croupissent encore à Mpimba et dans des cachots secrets; d'autres ont trouvé la mort, tel Isidore Niyongabo, alias Maisha, secrétaire communal des Imbonerakure à Mabayi, et un ancien rebelle influent du CNDD, Matwi, trahi par le pouvoir pour lequel il avait combattu et torturé à mort.

Second Objectif: Affrontements simulés pour éliminer des rebelles affaiblis et ignorés de tous.

Depuis le génocide rwandais de 1994, orchestré et perpétré par le MRND avec l'appui des FAR, dont est issu le FDLR basé au Kivu et dans la Kibira, seules la RDC et le Burundi

1.3. CONTEXTE SECURITAIRE (suite de la page 13)

apportent leur soutien à ce groupe. Le reste du monde semble indifférent. Bien qu'ils soient responsables, ils méritent justice et protection.

Malheureusement, cette protection leur est refusée, et la communauté internationale, ainsi que les défenseurs des droits humains, doivent mener des enquêtes et réaliser qu'un massacre silencieux se déroule au Burundi, principalement dans la Kibira, visant les rebelles rwandais.

Il est important de rappeler que la majorité de ces rebelles avait entre 15 et 50 ans lors du génocide. Ceux qui ont survécu sont aujourd'hui dans la quarantaine, la cinquantaine, voire la soixantaine, mais beaucoup d'entre eux ne sont plus aptes au combat, bien qu'ils puissent soutenir le groupe.

Certains d'entre eux sont commerçants et vivent à Bujumbura ainsi que dans les capitales d'Afrique australe comme Harare, Lusaka, Maputo, Lilongwe, et d'autres, et même en Europe. À noter que les combattants actuels sont jeunes et issus des premières générations ou de ceux qui ont perdu la vie antérieurement.

Ces combattants ont repris le chemin vers la RDC depuis janvier, février et mars 2025 pour prêter main-forte, que ce soit de manière volontaire ou sous la contrainte, à la

FDN, aux FARDC, ainsi qu'à leurs milices contre le M23.

Ce sont ceux qui restent dans la Kibira, pour des raisons d'âge ou de manque d'opportunités, qui ne font partie ni du premier groupe (ceux menant une vie normale tout en soutenant financièrement le groupe) ni du second groupe (ceux engagés activement dans les combats).

C'est ce troisième groupe qui subit actuellement des violences dans la Kibira. Ne disposant d'aucun endroit où aller, la Kibira constitue leur unique refuge. Le régime de Ndayishimiye ne désire plus leur présence.

Pourquoi alors simuler des combats pour éliminer des individus incapables de se défendre?

Il est essentiel de souligner que les combats en cours sont simulés. Ne disposant pas de la force nécessaire pour lutter, les rebelles sont traqués dans leurs cachettes, capturés et exécutés sous des rafales de balles et à l'aide de grenades pour donner l'apparence de conflits. D'ailleurs, au cours des derniers jours, il n'y a pas eu de véritables combats, bien que des pertes aient été rapportées du côté de la FDN, ce qui est dû au courage extrême de certains rebelles qui ont été capturés ou tués en tentant de se défendre.

Avec le retrait des forces de la SADC et les pourparlers inattendus entre Kinshasa et Kigali, le régime de Ndayishimiye, accusé de

1.3. CONTEXTE SECURITAIRE (suite de la page 14)

protéger et d'héberger les rebelles rwandais, tire parti de ce massacre pour nettoyer la Kibira, une manœuvre pour se blanchir aux yeux du monde (source militaire).

Troisième Objectif: L'intention de Ndayishimiye d'obtenir le contrôle exclusif du commerce de l'or de la Kibira.

Loin des préoccupations quotidiennes des civils, l'existence dans la Kibira peut sembler complètement primitive. Environnement parsemé d'animaux et de flore, ce territoire

abrite surtout des rebelles présents depuis plus de quinze ans. Ils forment des agglomérations villageoises autour des zones d'extraction d'or, une ressource qui a toujours soutenu leurs vies, leurs échanges et leurs déplacements.

À la suite du retour en RDC d'un grand nombre de ces rebelles, ceux qui sont encore là doivent être éliminés pour que les intérêts du président et de son entourage puissent prédominer.

Fouille perquisition et cas de vol en commune et province Ruyigi

En date du 8 mai 2025, la police a mené une fouille dans les boutiques se trouvant au chef-lieu de la commune Ruyigi. Selon des sources sur place, cette fouille visait la boisson dénommée Good wine. Cette même opération a eu lieu au chef de la zone Rusengo où des cartons de cette boisson ont été saisis chez certains vendeurs.

Dans la même commune, en date du 10 mai 2025, dans un ménage, au quartier Sanzu, , une chèvre a été volée chez Léonidas Ndariye et cette chèvre a été abattue sur place. Les jeunes Imbonerakure sont soupçonnés d'avoir commis ce vol car ce sont ces derniers qui font la patrouille dans tous les quartiers du centre urbain de Ruyigi.

Evasion nocturne à la prison de Bubanza : trois détenus rapidement rattrapés

Trois détenus accusés de vol qualifié se sont évadés de la prison de Bubanza dans la nuit du 9 au 10 mai 2025, vers 19 heures. Des tirs nourris ont été entendus peu après leur fuite, signalant une brève traque policière.

Selon l'administration pénitentiaire, les fugitifs ont été repris rapidement et devront faire face à des sanctions supplémentaires.

Des habitants proches de la prison affirment avoir entendu des tirs nourris quelques minutes après l'évasion. « Les coups de feu venaient de la prison. C'étaient les policiers qui tentaient de rattraper les évadés », a confié un témoin sous couvert d'anonymat.

1.3. CONTEXTE SECURITAIRE (suite de la page 15)

D'après des sources proches de l'administration carcérale, les trois fugitifs sont originaires de différentes localités : l'un de Musenyi, en commune Mpanda, un autre de la commune Musigati, tous deux dans la province de Bubanza, tandis que le troisième vient de la province de Ngozi.

Les recherches lancées immédiatement ont permis de les retrouver dans un court délai. L'administration pénitentiaire indique que les trois hommes ont été arrêtés et réincarcérés. Ils seront poursuivis pour tentative d'évasion en plus des charges initiales.

Résistance lors d'arrestation d'un Imbonerakure en commune Nyanza-Lac, province Makamba

En date du 5 mai 2025, sur la colline Kabo, zone Muyange, commune Nyanza-Lac, province Makamba, l'arrestation de Benjamin Niyoyankunze, Imbonerakure, suspect principal dans l'attaque contre Jonas Niyomwungere militant du parti Sahwanya-FRODEBU et membre de la coalition Burundi bwa Bose a échoué. L'attaque avait eu lieu dans la nuit du 2 mai 2025 et la victime a échappé à une mutilation.

Lors de l'intervention policière, une

mobilisation massive des Imbonerakure s'est opposée avec force à l'exécution du mandat d'arrêt. Des tensions vives ont éclaté, menaçant l'intégrité physique des agents, qui ont dû se replier sur ordre de leur hiérarchie pour éviter l'escalade. Les autorités n'ont pas encore communiqué officiellement, mais cet incident met en lumière les difficultés croissantes liées à l'exécution de la justice dans un contexte de tensions politiques locales.

1.4. CONTEXTE JUDICIAIRE

Procès de flagrance par le tribunal de grande instance de Bururi

Un homme condamné pour coups et blessures ayant entraîné la mort de son demi-frère, Minani Mechack, poursuivi pour coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort de son demi-frère Ndayihereje libère, a été condamné à deux ans et six mois de servitude pénale principale. Le verdict a été rendu public le 6 Mai 2025 dans après-midi par le

tribunal de grande instance de Bururi. Les faits remontent à une altercation entre les deux demi-frères, qui s'est soldée par la mort de l'un d'eux. Le ministère public, lors d'un jugement en flagrance tenu vendredi dernier, avait requis une peine de vingt ans d'emprisonnement contre Minani Mechack.

I.4. CONTEXTE JUDICIAIRE (suite de la page 16)

Toutefois, les juges ont prononcé une peine inférieure au réquisitoire ajoutée d'une réparation financière. Outre la peine de prison, le tribunal a ordonné à Minani Mechack de verser une indemnité de dix millions de francs à l'épouse du défunt, à titre de dédommagement. En cas de non-respect de cette décision, il risque une contrainte par corps de cinquante ans, selon des sources judiciaires. L'affaire a également impliqué d'autres membres de la famille.

Kabura Renilde la sœur de Minani Mechack a été reconnue coupable de non-assistance à la personne en danger et condamnée à verser deux millions de francs à la veuve de la victime. En revanche, Nshimirimana Jacqueline une autre sœur, présumée impliquée dans le dossier a été acquittée par le tribunal. Minani Mechack était poursuivi pour avoir tué son demi-frère le 25 avril dernier. Le drame s'était passé sur la colline Rushemeza commune et province Bururi.

II. DROITS CIVILS ET POLITIQUES

II.1. DROIT A LA VIE

II.1.1. Homicide volontaire

Avortement volontaire en commune Bugenyuzi, province Karuzi

En date du 08 mai 2025, sur la colline Gashanga, zone et commune Bugenyuzi, province Karuzi, une nommée Muhayimana, membre du CNDD FDD, âgée de 26 ans, a avorté volontairement un fœtus de 7 mois aidé par un imbonerakure nommé Fayida, nettoyeur dans l'hôpital du cinquantenaire de KARUSI.

Selon des témoins de la localité, elle lui a donné une somme de 170.000 f et l'auteur de cette grossesse est BIZIMANA Benjamin imbonerakure. Le mari est parti en Ouganda, il y a une année et demie. Après l'avortement, Benjamin a pris le large tandis que la femme et celui qui l'a aidé ont été arrêtés par la police et ont été conduits au cachot de la commune BUGENYUZI où ils sont incarcérés depuis le 9 mai 2025.

II.1.2. Des personnes tuées par des agents de l'Etat ou des imbonerakure

Une personne tuée, originaire de la commune Gisuru, province Ruyigi

En date du 4 mai 2025, Ndemera, commerçant, de la colline Kabuyenge, en

commune Gisuru, province Ruyigi, a été appréhendé par la police Burundaise de la position du poste de la frontière de Gisuru en cette même commune et il a été remis à la police Tanzanienne. Ndemera a été accusé

II.1. DROIT A LA VIE (suite de la page 17)

d'être responsable d'un groupe de bandits qui volent à main armée dans la République Unie de Tanzanie et il a été tué par la police Tanzanienne et jusqu'aujourd'hui sa famille continue à réclamer son corps.

Un sexagénaire tué en commune Murwi, province Cibitoke

Dans la nuit du 6 au 7 mai 2025, le corps sans vie de Darius Nduwayo âgé de 62 ans, père de neuf enfants a été retrouvé sur la colline Kigazi, zone Buhayira, commune Murwi, province Cibitoke.

Selon des témoins oculaires, le corps sans vie de Darius Nduwayo a été retrouvé dans sa maison, tué à coups de machette pendant son sommeil.

Selon des sources locales, la victime, aurait été attaquée dans la nuit par des individus non identifiés. Toutefois, les soupçons se tournent vers deux Imbonerakure du parti au pouvoir, déjà arrêtés par la police. Ces derniers sont également des proches parents du défunt.

Une source sécuritaire affirme que les deux jeunes arrêtés sont régulièrement cités dans des affaires de meurtres non élucidés dans la région. Leur implication présumée dans ce dernier assassinat pourrait être motivée par un différend foncier, récemment tranché par la

justice en faveur de Darius Nduwayo.

Interrogé à ce sujet, Melchiad Nzokizwanayo, l'administrateur communal, a fermement nié toute implication des Imbonerakure dans cette affaire, qualifiant les accusations de "sans fondement".

L'administration communale, par la voix de son représentant, confirme les faits et appelle la population à garder son calme, assurant que des enquêtes sont en cours pour élucider les circonstances de ce meurtre.

Un corps sans vie retrouvé en commune Murwi, Province cibitoke

En date du 7 Mai 2025, sur la colline Kigazi, zone Buhayira, commune Murwi, province de Cibitoke un corps sans vie de Darius NDUWAYO, âgé de 62 ans, a été découvert dans sa maison.

Selon des témoins oculaires, le corps de la victime avait des traces montrant qu'il a été tué à coups de machette par des gens qui l'ont attaqué en plein sommeil dans la nuit du 6 au 7 Mai 2025. L'administration locale confirme les faits et indique que deux suspects ont été arrêtés pour des raisons d'enquête. Les arrêtés sont les imbonerakure membres de la famille de la victime et dans leurs familles, il avait un conflit foncier.

II.1.3. Des personnes tuées par des gens non identifiés

Un corps sans vie retrouvé en commune Ryansoro, Province Gitega

En date du 07 Mai 2025, dans les eaux de la rivière Ruvyironza, au niveau de la colline

Ndava, commune Ryansoro, province de Gitega, un corps sans vie de Léopold Mbisamatore, âgé de 42 ans, a été repêché par

II.1. DROIT A LA VIE (suite de la page 18)

des agents de la croix rouge. Selon des sources de la localité, ce corps a été signalé par des ouvriers de la société SONGA ENERGY en chantier de construction d'une centrale hydroélectrique.

Léopold MBISAMATORE avait quitté la maison en date du 02 mai 2025 pour se rendre au centre de Ryansoro et n'est plus revenu. La situation se présente ainsi alors que la police quant à elle parle d'une noyade. Le corps de la victime a été enterré le même jour.

Un corps sans vie retrouvé en commune Gashikanwa, province Ngozi

En date du 8 mai 2025, sur la colline Rutanga, commune Gashikanwa, province de Ngozi un corps sans vie de Claude Nkunuzimana, âgé de 21 ans, membre de CNL aile de Rwasa, a été retrouvé suspendu sur une corde attachée à un arbre se trouvant dans un champ de haricots. Selon des témoins oculaires, les mobiles de la mort ne sont pas connus et les habitants de cette colline divergent sur la cause. Le commissaire de police indique que les enquêtes sont en cours.

II.1.4. Des personnes tuées suite au règlement de compte

Une personne tuée par son frère en commune Gisuru, province Ruyigi

En date du 5 mai 2025, sur la sous-colline Nyarumashi, colline Rusange, zone et commune Gisuru, province Ruyigi, Bizimana Augustin âgé de 36 ans, a été tué battu par son frère Msafiri Josias, planton au COOPEC Gisuru.

Selon des sources sur place, cette information est confirmée par Gad Ninganza, administrateur de la commune Gisuru. Ces deux frères ne s'entendaient pas suite aux conflits fonciers et pour le moment le dossier était au tribunal de grande instance de Ruyigi. Augustin avait quitté sa colline natale pour aller vivre au chef-lieu de la commune Ruyigi.

En date du 5 mai 2025, Augustin allait récolter son champ à Gisuru et a trouvé que le bétail de son frère a détruit son champ. Il l'a appelé

pour lui montrer les dégâts causés par son bétail et son frère Msafiri, sa femme et leur fils sont venus lui battre jusqu'à ce qu'il rende l'âme. Le corps de la victime reste encore dans la morgue de l'hôpital Ruyigi car la famille du défunt a refusé d'organiser les funérailles et a obligé la famille de Msafiri a préparé ces funérailles elle-même. Pour le moment Msafiri, sa femme et son fils sont emprisonnés au commissariat de la province Ruyigi.

Une personne tuée en commune Muruta province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 mai 2025 indique qu'en date du 16 avril 2025 en province Kayanza, il y'a un projet appelé "Merankabandi" qui est en train de travailler sur les familles vulnérables mais en ciblant la femme, puis ce projet a

II.1. DROIT A LA VIE (suite de la page 19)

commencé à donner de l'argent et des téléphones aux femmes vulnérable et chacun a reçu 72000fbu pour le mois de Mars et Avril 2025.

Selon des sources sur place, en date du 24 avril 2025 sur la colline Nkongé commune Muruta, province Kayanza, une femme du nom de Nduwayo Donatée âgée de 32 ans a reçu la somme dans son téléphone. Le 26 avril 2025, elle a retiré l'argent de son téléphone et a commencé à boire des boissons alcoolisées. Selon les mêmes sources son mari nommé

Kanyeshamba Bernard lui a ordonné de rentrer à la maison et la femme a refusé. Son mari est rentré seul laissant sa femme au cabaret.

Vers 18 h la femme est rentrée et quand son mari a essayé de lui montrer qu'elle commence à se comporter mal, la femme a pris une petite houe usée (*agafuni*) et l'a battu au niveau de la tête. La victime a rendu son âme sur le champ. La femme est maintenant au cachot de la province Kayanza.

II.1.5. Des personnes enlevées et /ou portées disparues

Une personne enlevée en commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie

En date du 06 Mai 2025, vers 19heures, dans la localité dénommée *ku kasoko* (petit marché), située dans la zone de ButerereII, commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Jean Marie NIZIGIYIMANA, âgé de 60ans et père de 6 enfants, membre du parti CNL pro Agathon RWASA a été embarqué par des policiers sans toutefois lui présenter un mandat d'arrêt.

Selon des témoins oculaires, la victime était résident du quartier 1, Buterere 2, commune Ntakangwa, en mairie de Bujumbura et exerçait du commerce au marché de la zone Kamenge. Selon les mêmes témoins, beaucoup de policiers sont venus vers 19 heures accompagnés d'un imbonerakure prénommé Claude qui habite lui aussi Buterere2 et a pointé du doigt à la victime puis ces policiers se sont rués sur lui avant de commencer à le tabasser. Il est ensuite venu une moto à bord

de laquelle ce citoyen a été embarqué vers une destination inconnue.

Des sources de la localité nous ont confirmés que la victime venait de passer quelque temps en cachette, après avoir échappé à une tentative d'arrestation en 2023 par Joseph Mathias NIyonzima dit Kazungu.

Un militaire enlevé en commune Ntakangwa, Bujumbura- mairie

En date du 9 mai 2025, le matin, un militaire a été enlevé dans le quartier Gasenyi, commune Ntakangwa, en mairie de Bujumbura.

En effet, Eric travaillait au service de renseignement militaire G2. Il a été enlevé à son domicile situé à Gasenyi par un groupe de militaires qui ont fait irruption chez lui, l'ont arrêté et l'ont emmené vers un lieu encore inconnu. On soupçonne qu'il a été arrêté par

II.1. DROIT A LA VIE (suite de la page 20)

ses collègues du G2. Ses proches et ses amis sont préoccupés par sa sécurité.

Une personne enlevée en commune Ntakangwa, Bujumbura- mairie

En date du 10 mai 2025, vers 22 heures, Aimé Niyongabo, a été enlevé hier soir, juste après son arrivée à son domicile situé à Kinama, quartier Gitega II, avenue11 numéro 85, commune Ntakangwa, en mairie de Bujumbura.

Selon un témoin oculaire, Aimé Niyongabo, commerçant, âgé de 34 ans, a été enlevé par des personnes non encore identifiées.

Des témoins de la scène indiquent qu'une camionnette Toyota double cabine de couleur foncée s'est garée devant son domicile. À son arrivée, des individus en tenue civile en sont sortis, l'ont jeté dans le véhicule, qui a ensuite pris fuite.

II.1.6. Menace à la vie et à la sécurité personnelle

Tentative d'enlèvement d'un honorable en commune Ntakangwa, Bujumbura-Mairie

Le 06 mai 2025, vers 19 heures, dans un lieu connu sous le nom de ku kasoko (petit marché), situé dans la zone de Buterere II, dans la commune Ntakangwa, Bujumbura Mairie, Jean Marie NIZIGIYIMANA, âgé de 60 ans, père de six enfants et membre du parti CNL pro Agathon RWASA, a été appréhendé par des agents de police sans qu'aucun mandat d'arrêt ne lui soit montré.

Selon des témoins, la victime vivait dans le quartier 1 de Buterere II, commune Ntakangwa, à Bujumbura, et exerçait une activité commerciale au marché de la zone Kamenge. Toujours d'après les mêmes témoins, un grand nombre de policiers sont arrivés aux environs de 19 heures, accompagnés d'un imbonerakure du nom de Claude, également résident de Buterere II, qui a désigné la victime. Les policiers se sont

alors précipités vers lui et ont commencé à le frapper. Ensuite, une moto est arrivée et il a été emmené vers une destination inconnue.

Des sources locales ont confirmé que la victime avait récemment passé un certain temps cachée, après avoir échappé à une tentative d'arrestation par Joseph Mathias Niyonzima, surnommé Kazungu, en 2023.

Ces menaces visant ce député seraient liées à une question qu'il a posée en plénière au Ministre des affaires étrangères concernant l'octroi de cartes nationales d'identité et de parcelles dans la ville de Bujumbura, avec la complicité des autorités de base dans différents quartiers. Dans sa réponse, le président de l'Assemblée Nationale semble menacer le député, soutenant que cela ne serait pas un problème et que les Burundais devraient également se rendre en République du Congo pour demander et s'y établir. Cette situation survient alors que des organisations

II.1. DROIT A LA VIE (suite de la page 21)

nationales et internationales dénoncent la présence d'éléments des FDLR souvent se dissimulant aux Congolais, certains cherchant à s'intégrer à Bujumbura. De ce fait, les autorités burundaises pourraient considérer ce député, membre du CNDD-FDD, comme une menace pour eux et pour le pays.

II.2. DROIT A L'INTEGRITE PHYSIQUE

II.2.1. Torture, peine ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Une personne torturée en commune Tangara, province Ngozi

En date du 5 mai 2025, 22 heures, Mudende Jean Paul a été tabassé par 5 policiers qui accompagnait le chef logisticien jusqu'à ce qu'il soit évacué à l'hôpital communautaire de Musenyi en commune Tangara, province de Ngozi.

Selon des témoins oculaires, Mudende a été victime de demande sa femme pourquoi elle rentrait tard en provenance du cabaret alors qu'elle était accompagnée de ces derniers. Après cet incident le commissaire de la police à Tangara a pris la décision d'enfermer la femme au cachot de police jusqu'à en date du 6 mai 2025.

Le policier "De corp" qui a déclenché cette insécurité a foudroyé la colère grandissante des habitants de Tangara pour le commissariat de police à Ngozi.

Un membre du parti CNL torturé en commune Mukaza dans la Mairie de Bujumbura

En date du 4 mai 2025, un membre du parti CNL a été tabassé par des Imbonerakure, dans le quartier Nyakabiga I, sur la 7ème avenue, commune Mukaza, en mairie de Bujumbura.

Selon un témoin oculaire, Aimable Ndayisaba rentrait chez lui après son travail lorsqu'il a croisé des jeunes Imbonerakure en pleine patrouille. Ces derniers l'ont arrêté et ont commencé à le frapper à l'aide de bâtons. Il a été sauvé par des passants qui ont entendu ses cris et les mots qu'ils prononçaient en le frappant : "hasha iyombwa y'umu CNL". Il a reçu les soins nécessaires au centre médical SOS de Nyakabiga.

II.2.2. Viol et violences basées sur le genre

Une femme violée en commune Mbuye province Muramvya

En date du 8 mai 2025, sur la colline Rwuya, commune Mbuye, province Muramvya,

Bizimana Anitha, âgée de 34 ans, cultivatrice, mariée à Niyondiko Laurent a été violée par deux hommes, tous voisins de la même colline. Selon des témoins oculaires, Anitha avait

II.2.2. Viol et violences basées sur le genre (suite de la page 22)

partagé de la bière locale avec Nsavyimana Dedith, 38 ans et Nzitunga Celeus, 40 ans tous deux cultivateurs et membres du CNDD-FDD, dans un centre de négoce de Rwuya à quelques 500 mètres de chez elle.

Ces deux hommes lui ont demandé de l'accompagner. Elle a accepté. Selon les mêmes témoins oculaires, arrivés près d'un buisson tout près de chez elle vers 19h, ils lui ont exigé de se déshabiller et de coucher avec eux, chose qu'elle a refusée. Ils l'ont ligoté à l'aide de son pagne et l'ont violée tour à tour.

Après l'acte elle est parvenue à lancer des cris qui ont alerté les voisins. Ces derniers sont venus et l'ont trouvée nue. Le lendemain matin elle a pu dénoncer les auteurs car elle les connaissait. Elle a été amenée à l'hôpital de Muramvya, et les tests médicaux ont confirmé le viol.

Son mari est allé au commissariat communal de Mbuye pour plainte, l'OPJ Adjudant major Ndikumana Salomon a pu arrêter Nitunga Celeus pendant que l'autre Nsavyimana Dedith a pris le large. Le présumé auteur est actuellement au cachot de police de Mbuye pour interrogatoire et la police est en train de chercher l'autre présumé auteur.

Une élève victime d'abus sexuels et engrossée par un commerçant en commune Mabayi, province Cibitoke

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 11 mai 2025, Hosiane Irakoze, élève de 4ème primaire à l'ECOFO Rutabo, zone Butahana de la commune Mabayi, est enceinte de deux mois après avoir été victime d'abus

sexuels par un commerçant connu sous le nom de Kubwayo.

Ce commerçant est propriétaire d'un bar appelé "Ku gikuta". Ce bar, comme les autres bars des milieux où 85% de la population vit de l'orpaillage, abrite des maisons closes facilitant la prostitution, dont les mineures sont les principales victimes.

L'administration locale est accusée de faciliter des négociations monnayées entre les auteurs et les familles des victimes. Kubwayo est un récidiviste qui était jusqu'ici libre grâce à des pots-de-vin, et Hosiane Irakoze est sa troisième victime mineure en seulement deux ans. Les première et deuxième victime étaient également écolières et sont devenues les épouses de l'auteur après des négociations. Malgré le silence et la couverture des autorités locales et des parents des victimes, Silas Bayiramyé, directeur de l'ECOFO de Rutabo, appelle les intellectuels natifs de Mabayi et les défenseurs des droits des enfants à se mobiliser pour demander que l'auteur soit puni.

Deux femmes battues en commune Muruta province Kayanza

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 mai 2025 indique qu'en date du 2 mai 2025, le projet Merankabandi a donné de l'argent aux femmes vulnérables de la colline kavoga commune Muruta provinces kayanza. La même date deux femmes ont été battues par leurs maris.

II.2.2. Viol et violences basées sur le genre (suite de la page 23)

Selon des témoins oculaires, Nshimirimana Odette est rentré vers 20h étant ivre et a commencé à injurier son mari Bigirindavyi Thomas en lui disant qu'il est un vaut-rien, que c'est un chien.... Thomas étant en colère, a battu sa femme. Selon les mêmes témoins

oculaires, Mukeshimana Odila a fait la même chose contre son mari Gashonyi Libère et lui aussi a battu sa femme et l'a cogné le bras. La même nuit les deux hommes ont été amené par les autorités collinaires au cachot de la commune Muruta.

II.3. DROIT A LA LIBERTE

II.3.1. Arrestations et détentions arbitraires

Des motards emprisonnés au chef-lieu de la province Mwaro

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 10 mai 2025 indique qu'en date du 02 mai 2025, plusieurs conducteurs de taxi-motos travaillant au chef-lieu de la province Mwaro ont passé des jours au cachot du commissariat provincial de police de Mwaro.

Selon des témoins oculaires, la raison était qu'ils n'avaient pas participé au défilé lors de la fête internationale du Travail et des travailleurs du 01 mai 2025. Comme d'habitude, l'ordre aurait été donné par le Gouverneur de la province et le commissaire provincial de la police à Mwaro.

Selon les mêmes témoins oculaires, ils devaient payer une amende pour être relâché. Les victimes sont sorties du cachot en date du 08 mai 2025. Certains autres conducteurs de taxi-motos ont préféré se cacher pour ne pas être arrêtés, ce qui affectait les revenus de leurs familles, pourtant ils n'avaient pas de carburant dans leurs motos ce produit est très rare à la Station de Mwaro.

Deux membres de la coalition Burundi bwa Bose arrêtés en commune et province Makamba

En date du 7 mai 2025 sur la colline Gasange en commune et province Makamba, Nzoyihaya Vincent, représentant de cette coalition sur la colline Gasange, a été arrêté et emprisonné au cachot du commissariat communal de Makamba.

Le même jour, Hatungimana Gaspard, responsable de la coalition dans la zone Kabuye de la même commune, a également été arrêté par des policiers en collaboration avec des imbonerakure. Selon les voisins, il a réussi à échapper de justesse à l'incarcération mais depuis lors, il est en clandestinité.

Deux membres du parti Sahwanya FRODEBU arrêtés en commune Nyanza-Lac de la province Makamba

Une information parvenue à la Ligue Iteka en date du 7 mai 2025 indique qu'en date du 25 avril 2025, sur la colline Kabo, commune Nyanza-lac de la province Makamba, Nijimbere Habakuk et Rénovât, tous

II.3.1. Arrestations et détentions arbitraires (suite de la page 24)

membres du parti Sahwanya FRODEBU ont été arrêtés et conduits par le service de sécurité pour être détenu au cachot du commissariat de police de Nyanza lac afin d'y passer 2 jours. Ils ont été accusés de militer dans le parti d'opposition Sahwanya FRODEBU le motif d'arrestation était de vouloir organiser une campagne électorale avant le délai règlementaire de la CENI.

III. DROITS ECONOMIQUES, SOCIAUX ET CULTURELS

III.1. DROIT A LA SANTE

Manque des médicaments en commune Mutaho province Gitega

Depuis 2 semaines, tous les centres de santé relevant du district sanitaire de Mutaho, province Gitega se voient en pénurie inquiétante de médicaments. Les malades qui se présentent aux Centres de santé ne reçoivent plus de médicaments. À l'hôpital de district de Mutaho, comme dans tous les centres périphériques, les stocks de médicaments sont vides.

Selon plusieurs témoignages recueillis, le personnel médical ne peut que faire des consultations avant de renvoyer les malades vers les pharmacies privées pour y acheter les médicaments prescrits.

Selon un malade rencontré au CDS Bugendana, il ne sait pas pourquoi l'administration sensibilise la population à acheter les Cartes d'Assistance Médicale car c'est une façon de remplir les caisses. Le centre de santé de Bugendana est particulièrement touché car, non seulement ce sont les médicaments qui manquent, mais aussi le technicien de laboratoire a récemment quitté ce poste pour chercher une vie améliorée à Dubaï. Par conséquent, les examens de laboratoire ne sont faits pas, il y a 3 semaines. Signalons que le District sanitaire de Mutaho dès le début de cette année jusqu'aujourd'hui enregistre 4 infirmiers déserteurs.

IV. CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La Ligue Iteka ne cessera de dénoncer avec fermeté la détérioration persistante des droits de l'homme au Burundi et condamne l'impunité des auteurs de crimes. Elle demande les autorités burundaises de prendre toutes les mesures qui s'imposent et recommande ce qui suit :

Au Gouvernement du Burundi de :

- Interdire les activités d'intimidation menées par les Imbonerakure, surtout lors cette période cruciale pour la vie politique du pays,
- Garantir la protection des droits fondamentaux et mettre fin aux violences commises par les Imbonerakure,
- Mener des enquêtes approfondies, impartiales et transparentes sur les cas d'arrestations arbitraires, d'enlèvements, de violence et de meurtres signalés. Les responsables présumés doivent être traduits en justice conformément à la loi.

A la CENI

- La Commission Électorale Nationale Indépendante doit veiller à l'application stricte du code électoral surtout en son article 40 et garantir une représentation équitable de tous les acteurs dans les opérations de vote.